

## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2023 DAC 1** Subventions (457.500 euros), convention et avenants, pour dix structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à dix structures œuvrant dans ces secteurs et représentant leur diversité.

Il s'agit de soutenir des opérateurs de festivals, de saisons culturelles et de compagnies qui présentent, à titre gratuit ou payant, des spectacles et des expériences de qualité pouvant relever du théâtre, de la danse, du cirque ou encore de formes pluridisciplinaires. Ils sont représentatifs ou accueillent des équipes artistiques au parcours plus ou moins avancé, et un travail de recherche propre à l'espace public. Ils touchent un large public grâce à la qualité et à la diversité de leurs propositions. L'ensemble de ces structures propose aux Parisiennes et Parisiens un rapport artistique à la Ville et promeuvent des formes nouvelles d'appropriation de l'espace public et du geste circassien par les artistes comme par les habitant-es.

En 2022, les organisateurs de festivals et de saisons culturelles ont pu retrouver en grande partie leurs habitudes de programmation et d'accueil du public (lieux ouverts, sans nécessité de billetterie, déambulations, etc.). Le public est lui aussi revenu plus nombreux sur les spectacles qui ont représenté plus de 70 compagnies, 175 représentations, 6 accueils en résidence permettant également la concrétisation d'actions d'éducation artistique et culturelle sur les territoires concernés.

Les compagnies ont, elles aussi, pu reprendre une activité de diffusion avec des créations présentées notamment dans le cadre du Festival International de Théâtre de rue d'Aurillac. D'autres projets territoriaux ont été menés à Paris et dans la métropole parisienne.

Compte tenu de l'intérêt général porté par ces structures, il vous est proposé de voter les subventions ou soldes de subventions après versement des acomptes que vous aviez approuvés lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022.

**Festivals et opérateur de saison :**

## **À Suivre**

Art'R (programme d'À Suivre) est un projet d'accompagnement, de création et de diffusion pour les compagnies d'arts de la rue à Paris. Art'R propose aux compagnies des résidences dans l'espace public parisien pour développer des créations in situ. Ces résidences donnent régulièrement lieu à des rencontres et représentations dans le cadre d'un travail spécifique en direction des publics. Art'R opère l'interface indispensable entre les compagnies et les différents partenaires pour la réalisation de projets ambitieux dans l'espace urbain : direction de la Ville, mairies d'arrondissements, lieux d'accueil partenaires et associations de quartier notamment. Il prend également en charge l'organisation logistique et technique et les demandes d'autorisation, ainsi que leur communication. En 2022, 10 compagnies ont été accueillies en diffusion, avec 45 représentations sur 9 territoires différents (parmi elles les Souffleurs commandos poétiques, Satchie Noro – Cie Furinkai en partenariat avec les Monuments Nationaux, Cie les Arts Oseurs, Cie Arrangement Provisoire en partenariat avec la Maison des Métallos, les Grandes Personnes, etc.) et 3 en résidence de création. 12 jours d'atelier ont également été proposés à l'occasion de ces projets.

En 2023, Caroline Loire la directrice d'À Suivre souhaite faire évoluer sa programmation en proposant désormais des temps forts afin de mutualiser des moyens techniques et permettre un travail de communication plus efficient. Cette nouvelle saison s'articulera autour de territoires moins nombreux pour créer des habitudes de spectacles et faciliter un travail plus approfondi avec les publics et les partenaires. Les partenariats en cours (Maison des Métallos et CNAREP Le Moulin Fondu) devraient être reconduits. En 2023 seront notamment accueillies les compagnies Volubilis, Ktha, ou encore Armel, dans le cadre de cette nouvelle saison en espace public.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022, un acompte de 47.500 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 100.000 euros le montant de la subvention 2023, soit un complément de 52.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé et une augmentation de 5.000 euros pour un soutien renforcé à cet opérateur de qualité.

## **Le Printemps des Rues**

L'association Le Temps des rues organisera la 26e édition de son festival Le Printemps des rues dans les 10e, 18e et 19e arrondissements les 26, 27 et 28 mai 2023. Le festival s'attache à proposer une programmation éclectique s'adressant au plus large public. Le festival souhaite développer plus encore son action sur le territoire parisien via des actions de médiation avec des partenaires tels des Centres Paris Anim ou encore des collèges et lycées des arrondissements concernés. Il poursuit également son programme d'accueil de compagnies d'art de la rue en résidence. En 2022, la programmation comptait 11 compagnies professionnelles qui ont proposé 39 représentations réparties sur les trois arrondissements regroupant environ 20.000 personnes. En 2023, le festival aura pour thématique l'identité. La programmation s'articulera autour de nombreuses propositions artistiques tels « Danser dans mon petit salon sans me poser de question » de la compagnie Muerto Coco qui interroge le concept de virilité ou Délit de façade sur la question de droit du sol.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022, un acompte de 39.000 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 78.000 euros le montant de la subvention 2023, soit un complément de 39.000 euros après l'acompte déjà versé.

### **Onze Bouge**

L'association 11e Evénements organisera sa 27e édition du festival Onze bouge dans le 11e arrondissement du 17 au 21 mai 2023. Il s'agit d'une programmation dédiée aux arts de la rue et à la danse dans l'espace public, dont l'accès est gratuit.

En 2022, le festival s'est déroulé sur 5 jours, avec 33 représentations dont 7 créations 2022, de 17 compagnies différentes, et touché environ 6400 personnes. 29 jeunes se sont impliqués dans la programmation et l'organisation du festival dont 14 stagiaires en technique et régie (7 jours), 1 stagiaire en relations publiques et médiation (2 mois) et 14 stagiaires en relations publiques au Kiosque 11 (14 jours).

En 2023, le festival prévoit 14 propositions différentes de compagnies aux parcours plus ou moins avancés et issues de différentes disciplines (danse, cirque, théâtre, marionnette et musique). Parmi elles, le spectacle de la Ktha compagnie « On veut » qui sera présenté en solo tous les jours du festival dans un lieu différent et avec une représentation finale le dimanche 21 mai, regroupant toutes les personnes volontaires qui auront participé aux ateliers tout au long du festival. L'inauguration du festival sera sous le signe de l'inclusion avec des propositions des compagnies ADM (*À 2 mètres* est un spectacle avec l'artiste circassien Jesse Huygh, atteint de la mucoviscidose et parle de l'oxygène comme élément du spectacle) et Percujam (groupe de jeunes autistes et leurs éducateurs). Le festival continuera à former des jeunes en stage ou bénévoles, en les intégrant à l'équipe dès les débuts de la mise en œuvre du festival.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022, un acompte de 32.500 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 130.000 euros le montant de la subvention 2023, dont 65.000 euros sur proposition de la mairie du 11e arrondissement, soit un complément de 97.500 euros après l'acompte déjà versé.

### **Les Nocturbaines**

L'association Petits Oiseaux Production organisera la 27e édition du festival des arts de la rue *Les Nocturbaines* du 9 au 11 juin 2023, autour de différents sites dans le sud du 20e arrondissement.

En 2022, le festival a pu retrouver les espaces habituellement investis dans les quartiers de Saint-Blaise, de la Réunion et du square Sarah Bernhardt pour offrir une programmation éclectique à un public assidu. 14 compagnies ont pu présenter leur spectacle et le festival a mis également à l'honneur la Villa Mais d'Ici, lieu accueillant de nombreuses compagnies de l'espace public situé à Aubervilliers (3 compagnies programmées).

En 2023, le festival proposera de découvrir le travail de 9 compagnies, à travers un ou deux spectacles chacune. Le changement de format permettra à plusieurs quartiers de découvrir une équipe et son univers artistique, mais aussi aux compagnies de faire connaître leur répertoire ou poursuivre le travail sur leur dernière création et augmenter la rencontre avec des professionnels à cette

occasion. De plus, le festival devrait accueillir l'expérimentation de la compagnie ADADA après une résidence artistique de la compagnie avec des amateur·ices sur le quartier Saint-Blaise.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022, un acompte de 6.250 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 12.500 euros le montant de la subvention 2023, soit un complément de 6.250 euros après l'acompte déjà versé .

### **Festival Coulée douce**

Le festival Coulée Douce se déroule autour du jardin de Reuilly dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et présente un ensemble de propositions festives et populaires à destination d'un large public. L'association Progéniture organisera la 24<sup>e</sup> édition du festival d'arts de la rue Coulée Douce les 10 et 11 juin 2023.

En 2022 l'édition du festival a accueilli 8 compagnies avec 9 spectacles et 16 représentations sur le parvis du cadran solaire situé à côté du jardin de Reuilly. Ce sont entre 700 et 900 personnes en permanence qui ont été présentes sur le site. La programmation 2023 est en cours de construction. Elle devrait compter les compagnies suivantes : The Big Ukulélé Syndicate, La Bruital Cie ou encore le cirque Hirsute.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022, un acompte de 20.000 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 40.000 euros le montant de la subvention 2023, soit un complément de 20.000 euros après l'acompte déjà versé .

### **Et 20 l'été**

L'association Paris culture 20 organisera la 13<sup>e</sup> édition du festival Et vingt l'Été du 14 au 18 juin 2023. Dernier né des festivals parisiens des arts de la rue, ce rendez-vous irrigue l'ensemble du 20<sup>e</sup> arrondissement avec le souci premier de la rencontre possible entre une proposition artistique et un espace urbain. Le festival programme une diversité de propositions, souvent issues des artistes les plus contemporains de la danse, de la musique, des arts urbains et de la performance œuvrant dans l'espace public. L'édition 2021 du festival Et 20 l'Été a accueilli 10 compagnies pour 26 représentations.

En 2023, Paris Culture 20 poursuit le développement des projets sur le territoire avec des équipes artistiques, des structures ou associations culturelles, scolaires, issues du champ social ou médical. Il peut s'agir d'actions ponctuelles ou de résidences territoriales plus longues. Ces dernières permettent d'établir un autre rapport avec les partenaires locaux et les habitant.es. Il s'agit dans ces rencontres de proposer des ateliers pratiques, des parcours de spectateurs/trices ou des ateliers du regard qui sont des moments de dialogue et de sensibilisation aux écritures contemporaines. En 2023, suite à un nouvel appel à projets, seront accueillies 12 compagnies (dont 2 reportées de 2022) pour 32 représentations réparties sur l'ensemble du 20<sup>e</sup> arrondissement. Ulysse & Ernest avec la création La Vie Mode d'Emploi, en co-production avec les Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis, viendra irriguer le territoire avec un projet participatif en amont du festival.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022, un acompte de 12.000 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 29.000 euros le montant de la subvention 2023, soit un complément de 17.000 euros après l'acompte déjà versé, et une augmentation de 5.000 euros pour développer sa programmation .

### **Festival Rencontre des Jonglages**

La Maison des Jonglages organisera, du 30 mars au 16 mai 2023, la 16e édition du festival Rencontre des Jonglages en partenariat avec une dizaine de lieux de la métropole du Grand Paris. Plusieurs structures parisiennes participeront à cette édition par la programmation et/ou un soutien opérationnel : l'Atelier du Plateau (expérimentations art et science), le Carreau du Temple (jonglage et écriture chorégraphique), la coopérative 2r2c (jonglage in situ en espace public), l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, avec l'Académie Fratellini, (restitution d'une masterclass cirque et arts visuels).

Au-delà du festival, la Maison des Jonglages développe à Paris d'autres partenariats structurants dans des champs spécifiques : Centre d'animation Wangari Maathai (programmation complice autour du cirque), Carreau du Temple (festival Jogging, art et sport), le festival Tournée Générale, etc.

Je vous propose de fixer à 8.000 euros le montant de la subvention 2023.

### **Compagnies**

#### **Ktha Compagnie**

L'association Ktha Compagnie, présidée par Madame Karine Appy, a été créée en 2000. Elle s'attache à réaliser, produire et diffuser des œuvres et événements artistiques dans une démarche de recherche théâtrale qui explore la relation intime au cœur de l'espace public.

En 2022, la compagnie a continué de tourner ses dernières créations dont « Nous », « Demain arrive, je suis une autre toi » et « On veut ». Ce dernier spectacle rencontre un grand succès auprès des organisateurs de festival grâce à sa création protéiforme, permettant de le jouer seul ou à plusieurs dizaines de personnes. Il a notamment fait l'objet d'une très grande forme lors du Festival International du Théâtre de rue d'Aurillac, grâce à des ateliers regroupant les personnes volontaires du festival qui souhaitent y participer. Plus de 1000 personnes ont fait l'expérience de ce spectacle qui a été joué tous les jours du festival. Ce spectacle a été découvert à Paris en juin 2022 dans le cadre du Festival Et 20 l'été et fait l'objet d'une résidence territoriale au Lycée Etienne Dolet durant laquelle les élèves ont créé « Tout ce qu'on veut », projet d'écriture et d'affichage, qui a été édité en livre. Elle a également réalisé la première résidence de création pour le prochain spectacle Anata Wa qui a eu lieu au Japon en décembre 2022.

Parallèlement à l'activité de création et diffusion, la compagnie a poursuivi ses activités de formations à l'invitation de CNAREP et de la FAI-AR (unique formation supérieure d'art en espace public), ainsi que des « laboratoires d'expérimentations théâtrales en milieux différents » aux CNAREP de Tournefeuille et de Vieux-Condé.

Plus localement, elle a poursuivi le développement du Bureau d'Entre-Accompagnement Banane Amandiers (BEA-BA) qui se déploie autour de plusieurs axes, en y ajoutant l'organisation de la première résidence d'une équipe artistique sur une semaine. En 2022, le BEA-BA a accueilli une nouvelle équipe en structuration passant de 6 à 7 compagnies entre-accompagnées (4 structurées et 3 en structuration) et tend à devenir, progressivement, un Centre de création.

Enfin, la compagnie s'attache à devenir un acteur de quartier à travers des actions s'inscrivant dans le temps en lien avec les habitant-es, à l'image du Projet de Transformation Temporaire ou l'organisation collective du festival Dans ta cour qui a eu lieu le 15 octobre 2022.

En 2023, la compagnie poursuivra la tournée de plusieurs de ses spectacles dont « On veut » dans le cadre du festival Onze Bouge à Paris, les résidences de création d'Anata Wa avec Art'R et sa diffusion avec 2R2C, le développement du BEA-BA avec le souhait de remettre en place le programme d'Accompagnement Vers l'Extérieur (PAVE), et le développement de la banque de prêt de matériel qui répond à une forte demande à Paris de la part d'opérateurs de l'espace public mais aussi de partenaires sociaux et culturels qui n'ont pas vocation à travailler à l'extérieur.

L'association bénéficie par ailleurs d'un bail civil renouvelé en 2022 pour des locaux situés au 38-40 rue des Amandiers dans le 20e arrondissement.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022, un acompte de 15.000 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 35.000 euros le montant de la subvention 2023, soit un complément de 20.000 euros après l'acompte déjà versé, qui représente une augmentation de 5.000 euros de notre soutien pour développer le BEA-BA.

### **Ici- même**

L'association Même-Ici, qui porte la compagnie Ici-même, est présidée par Monsieur Nicola Delon et dirigée par Mark Etc. Fondée en 1993 à Aubervilliers, la compagnie est engagée dans une démarche de médiation artistique pour la compréhension de faits urbains et architecturaux.

En 2022, la compagnie a consacré une grande partie de son activité à sa dernière création « Faute de tout pour faire un monde » présentée pour la première fois lors du Festival international du théâtre de rue d'Aurillac. Des temps de résidences à Paris ont eu lieu au printemps, notamment au sein du Pavillon d'Indochine et à l'Espace Périphérique. La recherche se poursuit pour une programmation de ce spectacle à Paris en 2023. D'ici là, la compagnie retravaillera une partie du spectacle pour le présenter à Marseille en partenariat avec le CNAREP Lieux Publics.

La compagnie travaille parallèlement sur le projet métropolitain au moyen cours Minute Papillon, mis à l'arrêt dès 2020 et ralenti depuis, en raison notamment de protocoles sanitaires stricts. Ce projet associant acteurs locaux et artistes interroge sur ce qui « fait Territoire » au travers du support vidéo.

La Ville de Paris met à disposition de l'association Même-Ici, sous convention d'occupation précaire, un local de 33m<sup>2</sup> au 23/25 rue Ramponeau dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022, un acompte de 7.500 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 15.000 euros le montant de la subvention 2023, soit un complément de 7.500 euros après l'acompte déjà versé.

## **Décor Sonore**

Créée en 1986, l'association Décor Sonore est présidée par Alain Héril et dirigée par le multi-instrumentiste, compositeur et électroacousticien Michel Risse. Spécialisée dans la création sonore et musicale urbaine, elle propose des formes innovantes, faisant ainsi partager à un large public une écoute originale, ludique et exigeante de notre monde.

En 2022, la compagnie a collaboré avec le géographe et plasticien Pierre Gautreau, proposant de mars à novembre des « Résurgences acoustiques » dans le cadre de La Galerie Qui n'Existait (Presque) Pas. Elle a également collaboré avec le collectif Transmission en résidence-test au sein des anciens Laboratoires « Eclair » à Epinay-sur-Seine, répondant à l'invitation de l'association Périphéries 2028. Cette résidence a donné lieu à un parcours sonore « Eclair : le son révélateur » ouvert au public entre le 20 et le 24 juillet 2022, et à une série documentaire qui reste disponible à l'écoute (5 épisodes thématiques). Il s'agissait de constituer une mémoire sonore du site Eclair à partir des souvenirs des riverain·es et ex-salarié·es, et de documents d'archives. En outre, la compagnie a mis en scène toutes ces paroles et sonorités dans une installation « archéophonique » conçue pour la scénographie naturelle du site (visite en déambulation).

Du 2 au 22 mai, Décor Sonore a été invitée par la Villa Albertine, pour une résidence à New York durant laquelle elle a expérimenté des interventions dans le paysage sonore de la ville avec des musicien·nes et acteur·ices de la compagnie Strike Anywhere. Ce travail a fait l'objet d'un journal sonore et d'un reportage vidéo consultables par le public dans le salon de lecture du Musée d'Orsay durant *La nuit américaine* (soirée de présentation de la Villa Albertine et des résident·es).

La compagnie a proposé dans le cadre des 20 ans de Nuit Blanche, et en co-réalisation avec le collectif d'artistes Les Poussières, une création originale immersive sonore et lumineuse avec la traversée poétique du parc Eli Lotar.

Enfin, la compagnie a diffusé à Montpellier *Le son qui vient du ciel*, création sortie en 2020 à Paris.

La Ville soutient le fonctionnement de la Fabrique sonore, seul lieu français dédié à la création sonore en espace public : la compagnie a accueilli 9 équipes artistiques. Au-delà de la mise à disposition du lieu et du matériel, la fabrique offre un accompagnement des artistes sur les enjeux de la création sonore. Elle a également prêté son matériel à plusieurs compagnies et participé techniquement et artistiquement au Grand Banquet des Géants, organisé par la compagnie Les Grandes Personnes à Paris dans le cadre de la saison Art'R.

En 2023, la compagnie travaillera sur plusieurs créations avec : une résidence de recherche et de construction *pour Poïesis* (titre provisoire) dont la création est prévue en 2024 (la création sera à la croisée de l'art vivant, de la performance-parcours en espace public, du concert instantané et de la sculpture urbaine) ; la création d'une œuvre pérenne pour l'Abbaye de Noirlac (chambre des moines, création automne 2023) ; la création in situ à l'ancienne patinoire de Cergy, dans la lignée de l'expérience réalisée aux anciens laboratoires Eclairs (création septembre 2023). Enfin, la compagnie poursuivra la diffusion du spectacle *Le son qui vient du ciel* (en France) et des *Kaléïdophones* (à l'étranger).

La structure prévoit d'accompagner une dizaine d'artistes et de compagnies dans le cadre de La Fabrique Sonore et de proposer deux modules de formations pour Pot Kommon et la FAI-AR.

Je vous propose de fixer à 10.000 euros le montant de la subvention 2023.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022, vous avez bien voulu accorder au titre de 2023 des acomptes à huit de ces dix structures pour un montant de 179.750 euros répartis entre À Suivre (47.500 euros), Le Temps des rues (39.000 euros), 11e Évènements (32.500 euros), Petits Oiseaux Production (6.250 euros), Progéniture (20.000 euros), Paris Culture 20 (12.000 euros), la Ktha compagnie (15.000 euros) et la compagnie Ici-même (7.500 euros).

Afin de soutenir les dix structures pour la réalisation de leurs projets, je vous propose à présent de fixer le montant des subventions au fonctionnement pour ces structures au titre de l'année 2023, à 457.500 euros au total, soit un complément de 277.750 euros après les acomptes déjà versés, dont 65.000 euros sur proposition de la mairie du 11e arrondissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer pour le fonctionnement la convention financière annuelle avec la compagnie Décor Sonore, et les avenants aux conventions financières annuelles pour huit structures ayant bénéficié d'un acompte.

La Maire de Paris





**2023 DAC 1** Subventions (457.500 euros), convention et avenants, pour dix structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention annuelle en date du 25 janvier 2023 relative à l'attribution d'un acompte de 47.500 euros au titre de l'année 2023 à l'association A Suivre et approuvée par délibération lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention annuelle en date du 20 janvier 2023 relative à l'attribution d'un acompte de 39.000 euros au titre de l'année 2023 à l'association le Temps des rues et approuvée par délibération lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention annuelle en date du 10 janvier 2023 relative à l'attribution d'un acompte de 32.500 euros au titre de l'année 2023 à l'association 11e Evénements et approuvée par lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention annuelle en date du 16 janvier 2023 relative à l'attribution d'un acompte de 6.250 euros au titre de l'année 2023 à l'association Petits Oiseaux Production et approuvée par délibération lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention annuelle en date du 16 janvier 2023 relative à l'attribution d'un acompte de 20.000 euros au titre de l'année 2023 à l'association Progéniture et approuvée par délibération lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention annuelle en date du 11 janvier 2023 relative à l'attribution d'un acompte de 12.000 euros au titre de l'année 2023 à l'association Paris Culture 20 et approuvée par délibération lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention annuelle en date du 16 janvier 2023 relative à l'attribution d'un acompte de 15.000 euros au titre de l'année 2023 à l'association Ktha Compagnie et approuvée par délibération lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention annuelle en date du 03 janvier 2023 relative à l'attribution d'un acompte de 7.500 euros au titre de l'année 2023 à l'association Même-Ici et approuvée par délibération lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu le projet de délibération en date des

par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à dix structures œuvrant dans le secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque, et la signature d'une convention et des avenants correspondants le cas échéant ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association A Suivre, 35 Boulevard Saint-Martin 75003 Paris, pour le projet de saison *Art'R* est fixée à 100.000 euros au titre de l'année 2023, soit un complément de 52.500 euros après déduction de l'acompte versé. 19665 ; 2023\_04118.

Article 2 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Le Temps des Rues, 206, quai de Valmy 75010 Paris, est fixée à 78.000 euros au titre de l'année 2023, pour l'organisation de la 26<sup>e</sup> édition du festival *Le Printemps des Rues*, soit un complément de 39.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 19553 ; 2023\_04615.

Article 3 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association 11e Événements, Maison des Associations, 8 rue du Général Renault 75011 Paris, est fixée à 130.000 euros au titre de l'année 2023, dont 65.000 euros sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement, pour l'organisation de la 27e édition du festival *Onze Bouge*, soit un complément de 97.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 19480 ; 2023\_03711.

Article 4 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Petits Oiseaux Production, Bar l'Impondérable, 320 rue des Pyrénées 75020 Paris, est fixée à 12.500 euros au titre de l'année 2023, pour l'organisation de la 27e édition du festival *Les Nocturbaines*, soit un complément 6.250 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 19675 ; 2023\_03911.

Article 5 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Progéniture, 24 bis rue du Gabon 75012 Paris, est fixée à 40.000 euros au titre de l'année 2023,

pour l'organisation de la 24e édition du festival *Coulée Douce*, soit un complément 20.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé . 19129 ; 2023\_04006.

Article 6 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Paris Culture 20, 18 rue Ramus 75020 Paris, est fixée à 29.000 euros au titre de l'année 2023, pour l'organisation de la 14e édition du Festival *Et 20 l'été*, soit un complément de 17.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé . 19842 ; 2023\_04367.

Article 7 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Maison des jonglages, 22 rue de la République 932230 Romainville, pour la 16<sup>e</sup> édition du *Festival Rencontre des jonglages* qui se déroule en partie à Paris, du 30 mars au 13 mai 2023, est fixée à 8.000 euros au titre de l'année 2023. 185165 ; 2023\_04310.

Article 8 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Ktha Compagnie, 22-26 rue Sergent Bauchat, 75012 Paris, est fixée à 35.000 euros au titre de l'année 2023, pour ses activités de créations artistiques et la coordination du Bureau d'Entre-Accompagnement Banane-Amandiers (BEA-BA), soit un complément de 20.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 20192 ; 2023\_04589.

Article 9 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Même-Ici, 23 rue Ramponeau, 75020 Paris, est fixée à 15.000 euros au titre de l'année 2023, pour la réalisation de ses activités artistiques, soit un complément de 7.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 139301 ; 2023\_04651.

Article 10 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Décor Sonore, 77 rue des Cités – Villa Mais d'Ici, 93300 Aubervilliers, est fixée à 10.000 euros au titre de l'année 2023, pour la coordination de la Fabrique Sonore. 20844 ; 2023\_04147.

Article 11 : Madame la Maire est autorisée à signer la convention avec l'association Décor Sonore et les avenants aux conventions pour les structures A Suivre, Le Temps des rues, 11e Évènements, Petits Oiseaux Production, Progéniture, Paris Culture 20, Ktha Compagnie et Même-Ici.

Article 12 : Les dépenses correspondantes, soit 277.750 euros, sont imputées sur le budget de fonctionnement de 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.